

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son intermédiaire. Elle résume toutes les informations légales que l'intermédiaire ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation.

Vous avez choisi de confier la mission de vous faire assister par un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

LA SOCIÉTÉ :

Dénomination sociale : SAS BIEN FINANCÉ
Adresse professionnelle : 15 Boulevard Delhumeau Plessis - 49300 CHOLET
Tél : 02 19 23 12 10
Mail : contact@bien-finance.com
N° RCS : 931479240

STATUTS LEGAUX :

Votre intermédiaire est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le N° d'immatriculation **24005857** (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <http://www.orias.fr>) au titre des activités réglementaires suivantes :

[COBSP (Courtier en opération de banque et de service de paiement)]
[MIOBSP (Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et de service de paiement) pour l'activité de rachat de crédit]
[COA (Courtier en assurance)]
[MIA (Mandataire d'intermédiaire en assurance)]

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR :

4 Place de Budapest
CS 92459

75436 PARIS CEDEX 09

<http://www.acpr.banque-france/>

Membre adhérent du syndicat Professionnel de La Compagnie IOBSP, dont le siège social est situé : 8 rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS, consultable sur www.lacie-iob.fr.

- Est régi par les articles L519-1 à L519-6 du Code monétaire et financier et les décrets et arrêtés subséquents qui sont liés ;
- Respecte les dispositions du Code Monétaire et Financier, issues du décret n°2012-101, relatif au statut des IOBSP, notamment quant à l'ensemble des informations à fournir au Mandant ;
- Certifie n'être soumis à aucune obligation contractuelle de travailler avec un ou plusieurs établissements de crédit, et déclare ne pas être détenu et ne pas détenir de droit de vote ou du capital d'un établissement de crédits ;
- Déclare ne pas avoir enregistré, avec un établissement de crédits, au cours de l'année précédente, une part supérieure au tiers de son chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation ;
- RC Professionnelle et garantie financière N°BZIOB0000907 souscrites auprès de Lloyd's Insurance Company SA par l'intermédiaire de + SIMPLE.

RÉMUNERATION DE L'INTERMÉDIAIRE :

Conformément à l'article R519-25 du CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, les modalités ou le niveau de la rémunération perçues par votre intermédiaire au titre de son activité d'intermédiation en crédit immobilier ne doivent pas aller à l'encontre de son obligation d'agir au mieux des intérêts des clients ou d'influencer la qualité de sa prestation de service.

Les prestations de votre intermédiaire peuvent être rémunérées selon les prestations réalisées :

Au titre de ses prestations pour les opérations de banque en crédit immobilier, par des honoraires facturés à l'emprunteur suivant une grille affichée en agence exprimée en % du montant emprunté. Le montant minimum des honoraires est de **2500 € pour tout financement inférieur à 100 000€** et le maximum est de **4900 € pour tout financement supérieur à 500 000€**. Dans le cadre des conventions de partenariat, une part de commissions versées par les établissements de crédit qui vont de **0% à 0.5% du montant du prêt, plafonnées à 1500 €**.

Bien Financé – SAS Bien Financé au capital social de 1000€ - N° de SIRET 931 479 240 00018 – Code APE 6619B - 15 Boulevard Delhumeau Plessis à Cholet (49300) – Tél : 02-19-23-12-10 – contact@bien-finance.com. Enregistré à l'ORIAS sous le n°24005857 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance. Intermédiaire en opération de banque et service de paiement en qualité de courtier adhérent de la Compagnie des IOBSP, association agréée auprès de l'ACPR. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Garantie financière souscrite auprès de Lloyd's Insurance Compagny SA par l'intermédiaire de +Simple – 2 rue Grignan, 13001 Marseille.

Médiateur : MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT - 3, Rue J. Constant Milleret – 42 000 SAINT ETIENNE.

Cette somme est exigible le jour où l'opération objet du présent mandat sera effectivement réalisée. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.519-6 du Code monétaire et financier, le Mandataire ne pourra la percevoir avant le déblocage effectif des fonds par l'organisme prêteur.

Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argents.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En matière de crédit immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de prêt émise par l'établissement bancaire pour donner son accord.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS :

Pour toute réclamation, le Mandant peut s'adresser par courrier à : SAS BIEN FINANCÉ, 15 Boulevard Delhumeau Plessis - 49300 CHOLET.

Sauf difficulté particulière liée à la réclamation, le Mandataire s'engage à répondre au Mandant dans les deux mois à compter de la réception de la réclamation.

Pour le cas où vous avez porté réclamation préalable auprès de notre service réclamation ou que vous estimez que la réponse qui vous a été faite n'est pas satisfaisante et qu'il demeure donc un litige entre nous pour lequel vous souhaitez demander réparation, vous avez la possibilité de gratuitement avoir recours au service d'un Médiateur de la consommation :

Par Internet : SAS CNPM MÉDIATION CONSOMMATION, www.cnpm-mediation-consommation.eu Rubrique Médiation La Compagnie IOBSP

Par courrier : 27 Avenue de la libération - 42400 SAINT-CHAMOND.

Par téléphone : 09 88 30 27 72

DONNÉES À CARACTERE PERSONNEL :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vos données sont utilisées uniquement pour des finalités explicites, légitimes et nécessaires à la constitution et l'étude de votre dossier de crédit ; vos données ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour les opérations pour lesquelles elles ont été collectées ou de celles prévues par les normes et autorisations de la CNIL ou par les dispositions légales et réglementaires.

Vos données à caractère personnel sont exclusivement destinées à SAS BIEN FINANCÉ, à ses prestataires, sous-traitants en charge du traitement de ces données, ses partenaires bancaires et assureurs et, le cas échéant, aux organismes officiels et aux autorités administratives et judiciaires.

Vous disposez des droits suivants :

- Demander l'accès aux données à caractère personnel vous concernant ;
- Demander la rectification de ces données en cas d'erreur ;
- Demander l'effacement de ces données (« droit à l'oubli ») ;
- Demander la limitation du traitement de ces données ;
- Vous opposez pour des motifs légitimes au traitement de ces données ;
- Demander à recevoir ces données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine (« droit à la portabilité ») ;
- Définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant :

- Par courrier électronique : contact@bien-finance.com
- Vous disposez du droit d'introduire une réclamation directement auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) :
- Par courrier postal, en écrivant à : CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07 ;
- Par téléphone : 01 53 73 22 22